

Équipe de recherche en droit privé Proposition de sujets de thèse pour un contrat doctoral 2021-2022

La distinction des titres gratuit et onéreux

**Pour les trois axes du laboratoire :
Figures contractuelles et rapports d'obligation
Droit comparé, européen et international
Entreprise et sociétés**

Sous la direction de M^{me} Hélène BOUCARD

La distinction des titres gratuit et onéreux, « *aux frontières de l'économie et du droit*¹ », s'est construite « *à partir* » des « *deux grands phénomènes sociaux* » que sont « *le don [et l'] échang[e] marchan[d]*² ». Elle structure, au-delà des contrats, les actes juridiques. Pour classique qu'elle soit, cette distinction mérite d'être revisitée. La réforme récente du Code civil la renouvelle dans une mesure qui reste à déterminer, dans le contexte d'une abolition du concept de cause. Si les milieux d'affaires pratiquent de longue date « *la gratuité intéressée*³ », l'économie dite collaborative et/ou solidaire et ses plateformes numériques se parent souvent en trompe-l'œil des attributs de la gratuité. La recherche doit réinterroger les frontières internes et externes de l'onérosité et de la gratuité, y compris la place de l'acte neutre, qui ne serait ni l'un ni l'autre, comme sans doute la renonciation ou la subvention. La perspective essentiellement civiliste ou privatiste de la thèse doit s'enrichir des apports de l'analyse fiscale, du droit public et de la méthode historico-comparative.

Ce caractère transversal de la recherche la rattache aux trois axes du laboratoire ; sa dimension comparative impose la maîtrise de l'anglais et d'une langue étrangère européenne.

¹ V. N. Martial-Braz et C. Zolynski (dir.), *La gratuité, un concept aux frontières de l'économie et du droit* Lgdj-Lextenso éditions 2013 (Droit et économie).

² O. Deshayes, T. Genicon et Y.-M. Laithier, *Réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, Commentaire article par article* LexisNexis 2018, p. 70.

³ D. Guével, « La gratuité intéressée : oxymore d'avenir ? », in *Mélanges en l'honneur du professeur Gilles Goubeaux* Dalloz-Lgdj 2009, p. 228-248.

La cession de créance à titre de garantie

Axes Figures contractuelles et rapports d'obligation et Entreprise et sociétés Sous la direction de M. Lionel ANDREU

Il s'agira pour le doctorant d'étudier les règles applicables à la cession de créance à titre de garantie, dont le principe a vocation à être généralisé très prochainement dans le cadre de la réforme du droit des sûretés réalisée par voie d'ordonnance.

Il devra comparer l'institution aux opérations voisines, tel le nantissement de créance, et s'intéresser à ses différentes espèces (cession de droit commun / cession Dailly). Il s'intéressera à sa qualification et au pouvoir des volontés individuelles. Il envisagera également son régime juridique, de sa formation à son exécution et son extinction, sans négliger d'envisager l'hypothèse dans laquelle le cédant serait en procédure collective.

L'existence du contrat ***Étude de droit comparé***

**Axes Droit comparé, européen et international
et Figures contractuelles et rapports d'obligation
Sous la direction de M. Michel BOUDOT**

Malgré une littérature très abondante, le concept de contrat fait l'objet d'analyses très segmentées, soit d'un point de vue historique, soit d'un point de vue disciplinaire, soit d'un point de vue national. Les contrats y sont étudiés comme phénomène naturel, comme si tous les accords de volonté pouvaient se ramener à une figure topique. L'histoire et le droit comparé nous enseignent au contraire que *Contract*, *contrat*, *contratto*, *Vertrag* réfèrent à des usages linguistiques hétérogènes et que l'accord qu'ils symbolisent n'est pas nécessairement créateur d'obligations. Cet accord peut produire des effets réels, des effets apparents, des effets politiques que le système juridique ne protège pas nécessairement, sans pour autant les considérer comme illicites.

Dans une première partie, le candidat devra envisager la variété des conditions d'existence des phénomènes sociaux appelés Contrat(s), ce qui lui fera découvrir les frontières catégorielles permettant d'identifier le fait générateur des effets induits par ces qualifications. À rebours dans une seconde partie, la thèse dressera le portrait de la validité du contrat dans le miroir de ses conditions d'existence, ce qui invitera à penser une théorie de l'inefficacité débarrassée du prisme nationaliste des conditions de validité.

L'étude embrassera *a minima* les droits continentaux européens et les mondes de la *Common law*. Pour cette recherche, le candidat devra impérativement avoir un niveau certifié B2 fort en anglais, et B2 fort dans une autre langue européenne (allemand, italien, espagnol, portugais, roumain, finnois). Il doit être préparé à se déplacer au sein des universités membres du réseau EC2U.

Lieu de travail et contrat de travail international

Axes Droit comparé, européen et international et Entreprise et sociétés
Sous la direction de MM. Vincent BONNIN et Jean-Philippe LHERNOULD

Le lieu de travail est un critère classique de rattachement aux fins de déterminer la juridiction compétente et la loi applicable en matière de contrat de travail (règlements Bruxelles I bis et Rome I) et en matière de sécurité sociale (règlement 883/2004). Le lieu de travail offre *a priori* de nombreuses garanties. Il est l'expression d'un lien de proximité entre les parties à la relation de travail et il en est l'épicentre (le lieu où est situé l'exécution des principes obligations contractuelles).

Les évolutions contemporaines des relations de travail remettent en cause ces analyses. Dans de nombreuses situations, le lieu (habituel) de travail est devenu complexe à déterminer en raison de la nature mobile de l'activité professionnelle (routiers internationaux, navigants aériens...) ou des nouvelles formes d'organisation du travail (télétravail, travail en réseau, détachement transnational, etc.). Non seulement le lieu de travail ne s'identifie plus aussi simplement que par le passé, mais il n'est pas certain qu'il soit toujours l'expression d'un lien de proximité voire le meilleur reflet de la réalité du lien de travail. Sous l'angle des relations collectives de travail de dimension transnationale (négociations collectives, droit de grève, représentation des salariés), la problématique du lieu de travail obéit à des particularités qui, autour de la notion de communauté de travail et des rapports de pouvoir dans un contexte où l'organisation du pouvoir dans l'entreprise internationale a évolué, doivent être explorées de manière méthodique.

La thèse aura pour objet de mener une réflexion théorique sur ces questions sans négliger les enjeux pratiques. Il s'agira d'une part d'identifier les difficultés rencontrées et les éventuelles carences et déviations liées à l'inadaptation des textes, d'autre part d'envisager des solutions.

En raison de la dimension européenne et internationale de la recherche, la maîtrise de l'anglais est exigée.